



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MAISONS DU MONDE : INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION DE MADAME JULIE WALBAUM, DIRECTRICE GÉNÉRALE

Nantes, 15 mai 2019

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF et des recommandations de l'Autorité des marchés financiers, [Maisons du Monde](#) (Euronext Paris : MDM, Code ISIN : FR0013153541) publie les décisions prises par son Conseil d'administration le 9 mai 2019 concernant les éléments de rémunération de Madame Julie Walbaum, Directrice générale.

Intéressement à long terme

Dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale du 19 mai 2017 (13^{ième} résolution), le Conseil d'administration de Maisons du Monde dans sa séance du 9 mai 2019 a décidé, sur proposition du Comité des rémunérations, d'attribuer au profit de Madame Julie WALBAUM, Directrice générale, 43 125 actions de performance. Ces actions sont des actions existantes ou à émettre de la Société, correspondant à 0.09 % du capital social.

L'attribution de ces actions est concomitante à une attribution effectuée au profit de plus de 400 collaborateurs du Groupe Maisons du Monde portant sur 0.48% du capital.

L'attribution définitive de la totalité des actions allouées à Madame Julie WALBAUM est subordonnée à une condition de présence continue jusqu'au 9 mai 2022, ainsi qu'aux conditions de performance définies ci-après.

Le nombre définitif d'actions de performance qui lui sera attribué sera fonction de la réalisation de conditions de performance internes de Maisons du Monde, mesurées par rapport aux niveaux du chiffre d'affaires « Sales » (tel que libellé dans les états financiers consolidés) de 2020 (CA2020) de Maisons du Monde, du niveau de l'EBITDA (tel que libellé dans les états financiers consolidés) cumulé de 2019 et 2020 (EBITDA19+20) et d'une troisième condition sur l'Earning Per Share normatif cumulé sur 2019 et 2020 (EPS19+20) de Maisons du Monde.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a fixé les niveaux de cibles attendus pour chacune des conditions de performance :

- 20% des actions portent une condition CA20,
- 50% une condition EBITDA19+20
- 30% une condition EPS19+20

Concernant la condition de performance interne portant sur le CA20, la mesure de la performance, conditionnant le nombre d'actions définitivement acquis au titre de cette performance et sous condition de présence, s'effectue de la façon suivante :

- Le seuil de déclenchement de la performance (à 95% de l'objectif de CA20) donne droit à 50% des actions qui portent cette condition
- La cible de performance (à 100% de l'objectif) donne droit à 100% des actions qui portent cette condition
- En dessous du seuil, aucune action au titre de cette performance n'est acquise

- Entre le seuil et la cible de performance les actions au titre de cette condition sont acquises de manière proportionnelle et linéaire

Concernant les deux conditions de performance internes (EBITDA19+20 et EPS19+20), la mesure de performance pour chacune des conditions, conditionnant le nombre d'actions définitivement acquis au titre de cette performance et sous condition de présence, s'effectue de la façon suivante :

- Le seuil de déclenchement (à 90% de l'objectif) donne droit à 50% des actions qui portent cette condition
- La cible de performance (à 100% de l'objectif) donne droit à 100% des actions qui portent cette condition
- Entre le seuil et la cible de performance les actions au titre de cette condition sont acquises de manière proportionnelle et linéaire

Au cas où le nombre d'actions de performance obtenu suite à l'application des conditions de performance ci-dessus ne serait pas un nombre entier, il sera arrondi à l'unité immédiatement inférieure.

Conformément aux dispositions du Code du commerce, la Directrice générale sera tenue de conserver au nominatif, jusqu'à la fin de son mandat, 40% des actions attribuées jusqu'à ce qu'elle détienne une quantité d'actions représentant 2 années de salaire de base. Compte tenu de cette obligation de détention, la disponibilité des actions de performance n'est pas conditionnée à l'achat d'actions supplémentaires de la Société.

Enfin, le Conseil a réaffirmé que la Directrice générale ne pouvait pas recourir à des produits de couverture sur les actions de la Société ainsi que sur tous les instruments financiers qui y sont liés, et a pris acte de l'engagement de Madame Julie WALBAUM de ne pas recourir à de telles opérations de couverture y compris sur les actions de performances attribuées.

Précisions apportées concernant la rémunération variable de Madame Julie Walbaum pour l'exercice 2019

Dans le prolongement du communiqué de presse du 1^{er} avril 2019 précisant les éléments de la rémunération globale de Madame Julie WALBAUM pour l'exercice 2019, le Conseil d'administration a souhaité apporter les précisions qui suivent concernant la rémunération variable de sa Directrice générale.

Il est rappelé que la prime variable annuelle aura une valeur cible de 60 % de la rémunération fixe brute annuelle. Ce montant pourra être compris entre 0 et 150 % de la valeur cible au regard de la performance. Le plafond de la prime annuelle sera de 90 % de la rémunération fixe annuelle. Le bénéfice de la prime sera subordonné à la réalisation d'objectifs financiers et non financiers intégrant des critères liés à la responsabilité sociétale et environnementale.

Ainsi, la part variable cible sera structurée comme suit :

- Objectif financier sur les ventes Groupe : 20 % de la part variable cible ;
- Objectif financier sur l'EBIT Groupe : 50 % de la part variable cible ;
- Objectifs non financiers : 30 % de la part variable cible déterminée sur les objectifs détaillés suivants :
 - 15% concernant la mise en place de la nouvelle organisation de l'entreprise ;
 - 10% sur la définition du nouveau plan stratégique ;
 - 5% sur la définition des priorités et des objectifs RSE de l'entreprise.

Chaque critère est évalué de manière indépendante, par rapport à un objectif. Pour l'évaluation du taux d'atteinte de chaque critère le Comité des rémunérations a de plus déterminé un seuil de performance et un maximum. L'atteinte pour un critère du niveau de performance maximum donne lieu à 150% maximum du niveau cible sur ce critère.



Il est en outre rappelé, que les modalités de rémunération de Madame Julie Walbaum sont en tout état de cause subordonnées à leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 3 juin 2019.

À propos Maisons du Monde

Maisons du Monde est un créateur d'univers originaux dans le secteur de l'aménagement de la maison, offrant une gamme unique de meubles et d'objets de décoration à des prix abordables, déclinés en différents styles. Le Groupe développe ses activités grâce à une approche omnicanale intégrée et complémentaire, s'appuyant sur son réseau international de magasins, ses sites Internet et ses catalogues. Fondé en France en 1996, le Groupe a opéré une expansion rentable de ses activités à travers l'Europe depuis 2003. Les ventes du Groupe ont atteint 1 111 millions d'euros en 2018, et son EBITDA était de 148 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, le Groupe exploitait un réseau de 336 magasins dans neuf pays –France, Italie, Espagne, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse, États-Unis et Royaume-Uni–, et a généré 40% de ses ventes hors de France. Le Groupe a également réussi l'intégration d'une plateforme de e-commerce complète et complémentaire, dont les ventes ont progressé de plus de 30% en moyenne par an de 2010 à 2018. Cette plateforme, qui a représenté 23% des ventes du Groupe en 2018, est disponible dans les neuf pays d'implantation des magasins, ainsi qu'en Autriche, aux Pays-Bas et au Portugal. En 2018, le Groupe a pris une participation majoritaire de 70% dans Modani, une enseigne d'ameublement présente aux États-Unis au travers de ses magasins et de son activité e-commerce. Modani, fondée en 2007, est une enseigne aspirationnelle d'art de vivre, qui propose une gamme unique de meubles modernes, contemporains et des années 1950 de qualité et à des prix abordables, avec une présence sur tout le territoire américain grâce à un réseau de 13 magasins.

corporate.maisonsdumonde.com

Contacts

Relations Investisseurs

Laurent Sfaxi – +33 2 51 71 52 07

lsfaxi@maisonsdumonde.com

Relations Presse

Clémentine Prat – +33 2 51 79 54 08

cprat@maisonsdumonde.com